



Sécurité routière 86

N°39 - novembre 2017

ÉDITO

Avec le Plan préfecture nouvelle génération, la réforme est en marche et la Sécurité routière accélère !

Depuis le 2 novembre, la Coordination sécurité routière a rejoint le tout nouveau Services des sécurités, sous le nom de Bureau de la sécurité routière. Désormais, le bureau comprend la gestion des suspensions/annulations du permis de conduire et les commissions médicales, avec deux agents supplémentaires pour assurer cette mission.

À la tête du service des sécurités, Philippe Piot aura à cœur de

contribuer à diminuer l'accidentalité dans le département. Cet objectif commence avec la réalisation du Document Général d'Orientation (DGO) 2018-2022, d'une part, et le lancement de l'appel à projets du Plan départemental des actions de sécurité routière (PDASR) 2018, d'autre part.

Je vous invite, dès le 11 décembre, à solliciter une aide pour mettre en place de nouvelles et nombreuses actions de prévention innovantes.

Bonne route, en toute sécurité !



Cécile Geneste, Directrice de Cabinet,
Chef de projet sécurité routière,
Préfecture de la Vienne

L'hiver approche

Pensez à vous prémunir contre les conditions météorologiques et visuelles dégradées.

- La trajectoire solaire est modifiée. Elle est plus rasante, notamment en début et fin de journée. Il convient d'en tenir compte lors de risques d'éblouissements frontaux, de changements de direction à gauche ou en démarrant depuis certaines intersections.
- La durée du jour diminue ce qui rend les informations plus difficiles à détecter. La qualité de la vue est d'autant plus importante et il ne faut pas hésiter à la faire contrôler en cas de doute.
- Il est souhaitable de faire vérifier son système de ventilation-climatisation, de s'assurer d'une bonne qualité de vision sur l'intégralité des surfaces vitrées du véhicule et ainsi éviter toute trace de givre, neige, buée, saletés. Une pellicule grasse peut aussi se former à l'intérieur du pare-brise. Dans ce cas il est nécessaire de le nettoyer pour ne pas altérer la qualité visuelle.
- L'ensemble des systèmes de rétrovision doit être propre et utilisé rationnellement (position nuit ou système électrochrome). De plus, la batterie peut être rechargée préventivement.
- Les blocs optiques et feux doivent également être en bon état, propres et correctement réglés afin de ne pas éblouir ou réduire la visibilité. Par ailleurs, des ampoules de rechanges sont fortement recommandées.



En marche normale, de nuit, les feux de routes sont obligatoires. L'usage des feux de croisement est restreint aux cas excluants les feux de route (Article R416-6), pour les cyclomoteurs et quadricycles légers.

- En cas de neige ou verglas, il faut envisager l'usage éventuel de chaînes ou système améliorant l'adhérence, voire de câbles de démarrage et se tenir informé des informations routières. De plus, l'usage de liquide lave-glace anti-gel est préconisé.
- Pour les cyclistes, le port de système haute visibilité la nuit ou lorsque la vision est réduite est obligatoire hors agglomération. De plus, cette précaution est fortement conseillée pour tous les usagers vulnérables pendant cette période.
- Enfin, il peut être utile de circuler avec une lampe autonome en cas d'accident.

ACTUALITÉS

> " Intervention auprès du CART "

Du 1^{er} au 04 novembre, le Centre d'Adaptation et de Redynamisation au Travail de Châtelleraut a souhaité faire participer 25 jeunes en situation de handicap à des animations autour de la Sécurité Routière.

Les jeunes ont pu tester et approfondir leurs connaissances en matière de code de la route. Une session d'examen a été animée par deux inspecteurs du permis de conduire. Ils ont également assisté à des ateliers encadrés par les IDSR et les animateurs du CART autour du constat amiable, de l'apprentissage

théorique et pratique du deux-roues (rallye vélo et sortie en cyclomoteur). La thématique alcool a également été abordée, notamment par la diffusion de courts métrages suivie d'échanges. Cette belle action inédite a été organisée par la Ville de Châtelleraut, en partenariat avec le SDIS de la Vienne, la Prévention MAIF et la préfecture. Une reconduction est prévue.



> " Forum SNCF "

L'Etablissement Exploitation Voyageurs de Poitou-Charentes SNCF a organisé le 28 novembre un forum sécurité au Centre de conférence de Poitiers à l'attention de ses agents. Deux stands ont été animés par les IDSR ; l'un permettant d'aborder les problématiques de l'alcool au volant, du téléphone et des trajets quotidiens et l'autre avec un simulateur deux-roues motorisés. Les risques routiers professionnels sont devenu un enjeu majeur pour la Sécurité routière, aussi il était capital pour la Préfecture de participer à cette action.



L'acteur de sécurité routière du mois :

*Philippe Piot : Chef du service des sécurités **

Depuis combien de temps et pourquoi êtes-vous impliqué dans la lutte contre l'insécurité routière ?

J'ai pris mes fonctions le 1^{er} novembre et mon implication sur cette thématique, majeure, n'est donc que récente.

Cependant, j'ai eu l'occasion d'être sensibilisé à cet enjeu lors des réunions d'ordre public présidées par la directrice de cabinet et je bénéficie aujourd'hui de l'éclairage du bureau en charge de la sécurité routière qui a rejoint le tout nouveau service des sécurités. J'ai pu d'ores et déjà découvrir quelques actions de sensibilisation partenariales mises en œuvre localement par les acteurs de la sécurité routière. Je suis convaincu que, particulier comme professionnel, à titre individuel ou dans un cadre collectif, chacun a la capacité d'agir pour lutter contre l'insécurité.



Quel est votre rôle dans le domaine de la sécurité routière au sein de la préfecture de la Vienne ?

Sous l'autorité de la directrice de cabinet, le bureau de la sécurité routière, au sein du service des sécurités, a en charge de mettre en œuvre l'ensemble des actions et mesures visant à lutter contre l'insécurité routière, du domaine de la prévention comme celui de la sanction.

Nous sommes actuellement à une période charnière pour ce qui concerne l'élaboration du document général d'orientation (DGO) 2018-2022, qui constitue le cadre stratégique d'actions pour le département de la Vienne au regard d'enjeux nationaux et locaux. Celui-ci sera également décliné de façon opérationnelle au sein du plan départemental des actions de sécurité routière et du plan départemental des contrôles routiers. L'objectif est d'agir ensemble pour améliorer l'accidentalité routière. Toutes les propositions d'initiatives sont donc les bienvenues ! Et je profite de votre question pour remercier Laetitia Malleret, stagiaire ENA à la préfecture, pour son aide précieuse à l'élaboration du DGO.

	octobre 2016	octobre 2017	variation
Accidents	43	40	-3
Tués	3	2	-1
Blessés	52	47	-5
dont blessés hospitalisés	14	18	+4
	janvier à octobre 2016	janvier à octobre 2017	variation
Accidents	342	318	-24
Tués	26	20	-6
Blessés	463	434	-29
dont blessés hospitalisés	162	142	-20

L'AGENDA

Du 11 au 15 décembre : Ateliers deux-roues motorisés et "tribunal pas banal" au lycée agricole de Venours

12 décembre : Atelier alcool au collège Jules Verne de Buxerolles

19 décembre : Atelier sécurité routière et code de la route pour les licenciés et bénévoles de l'Ufolep à Moussac

30 décembre : Distribution d'éthylotests dans la galerie commerciale de Auchan sud

* Le service des sécurités comprend le service interministériel départemental de protection civile, le bureau de la sécurité routière, la section polices administratives et la section sécurité intérieure.